



## Prestation compensatoire calcul du montant

Par **breizhangel**, le **09/07/2015** à **18:04**

Bonjour, mon ex-mari et moi avons engagé une procédure de divorce. Nous sommes mariés depuis Août 1987 et j'ai quitté le domicile conjugal en Février 2012 suite à des violences conjugales psychologiques qu'il a reconnu devant des professionnels. Nous avons 3 enfants dont le dernier de 14 ans qui est en garde alternée. Je loue une petite maison près de mon travail, notre maison est payée depuis longtemps. Nous nous sommes mariés sur le régime de la communauté des biens puis nous avons fait une séparation de biens, mon mari à l'époque avait repris l'entreprise familiale. Notre maison a été construite sur du terrain en héritage de sa famille, par ailleurs, j'ai travaillé dans son entreprise pendant 10 ans à temps complet avec un salaire de 500 euros par mois. Nous avons pris une avocate en commun et au début, j'ai demandé 15000 euros de prestation puis, j'ai revalorisé le montant (j'ai dû faire un prêt de 3000 euros pour m'équiper). Je demande donc 20000 euros. Mon ex-mari n'est pas d'accord... j'ai eu envie de lui rappeler que si je suis partie c'est pour des violences conjugales toutes ces années. Dois-je faire une main courante à la gendarmerie pour faire pression? J'ai fait un courrier qui a été mis dans le dossier mais notre avocate m'a dit que le juge ne la lira peut-être pas... je suis suivi par une psychologue suite à ces violences, dois-je lui demander de faire aussi un courrier au juge? J'ai estimé cette somme, j'ai besoin de changer ma voiture et de terminer de rembourser mon prêt. Mon ex s'est acheté une voiture à 30000 euros, il a une moto et un bateau. Je n'ai pas voulu jusque là faire une main courante car la garde alternée se passe bien. Mon ex-mari a rencontré une autre femme, moi je me reconstruit... merci de me répondre